



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 22 mars 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 15 mars 2012

Publié le 23 mars 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 64

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 15

### Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Louis LAURENT
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA
M. Jean ESMONIN	M. Christophe BERTHIER	M. Michel ROTGER
M. Gilbert MENUT	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	Mme Anne DILLENSEGER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. François DESEILLE	Mme Françoise TENENBAUM	M. Gaston FOUCHERES
M. Michel JULIEN	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Elizabeth REVEL	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Elisabeth BIOT	M. Jean-Philippe SCHMITT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Nathalie KOENDERS	M. Philippe GUYARD
M. François-André ALLAERT	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Paul HESSE	M. Mohammed IZIMER	M. Patrick BAUDEMMENT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Myriam BERNARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Murat BAYAM
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Didier MARTIN	Mme Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CABBILLARD.

### Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. José ALMEIDA pouvoir à M. Rémi DETANG
M. Patrick CHAPUIS	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
M. Rémi DELATTE	M. Gérard DUPIRE pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Nelly METGE pouvoir à Mme Myriam BERNARD
	Mme Christine MARTIN pouvoir à M. Alain MARCHAND
	Mme Hélène ROY pouvoir à M. Alain MILLOT
	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. Michel BACHELARD
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

---

**OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**  
**Subvention DIRECCTE**

Afin de permettre à la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dijonnais (MDEF) de mettre en place son plan d'actions visant à conduire des opérations de recrutement en nombre et mettre en place des actions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), le Grand Dijon propose d'allouer une aide financière complémentaire de 30 000 €, via l'octroi d'un appui financier sollicité auprès de la DIRECCTE de Bourgogne.

En effet, l'objectif de ces interventions est double, à savoir :

- permettre aux entreprises de l'agglomération dijonnaise de recruter des personnes adaptées à leurs besoins actuels et futurs ;
- permettre à des publics en difficulté (notamment issus des quartiers Politique de la ville) de retrouver un emploi.

La démarche repose sur un cadre d'intervention conduit en étroite collaboration avec les services de Pôle Emploi, sur la base de la convention liant la MDEF, Pôle Emploi à Dijon Développement et qui se traduira notamment par :

- une animation de l'action via un agent à temps plein mobilisé par la MDEF ;
- la rencontre d'entreprises pour identifier les besoins de recrutement avec présentation de l'offre de service Pôle Emploi-MDEF ;
- la mise en place du cadre de recrutement avec mobilisation des outils locaux (MRS, Plateforme dynamique).

Pour ce faire, il est donc proposé :

- de solliciter le soutien financier de la DIRECCTE de Bourgogne à hauteur de 30 000 € ;
- d'allouer une subvention exceptionnelle complémentaire à la MDEF de 30 000 € pour conduire la démarche précitée.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **de solliciter** la DIRECCTE de Bourgogne pour une aide de 30 000 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser une subvention de 30 000 € à la MDEF ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.